



## Compte-rendu du Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Somme du 11 avril 2024

La **CGT Finances** a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Action Sociale,

C'est dans un contexte d'attaque de notre statut de fonctionnaire par le ministre de la Fonction Publique et de panne sèche du pouvoir d'achat que se tient ce premier CDAS de l'année 2024.

Attaque de notre statut de fonctionnaire parce que le ministre de la Fonction Publique a réaffirmé hier sa volonté de faire de la soi-disant reconnaissance du mérite un des axes majeurs du projet de la loi. S'y ajoute également la remise en cause des catégories hiérarchiques C, B et A.

Panne sèche du pouvoir d'achat ? Pas pour tout le monde ! 413 milliards d'euros pour la guerre, 200 milliards d'aides pour les entreprises, rien pour les Services Publics, rien pour les agents. Pire, ceux-ci vont subir 10 milliards d'euros de coupes budgétaires en 2024 et un nouveau gel de la valeur du point d'indice.

Contrairement à la petite musique qui dit que l'État est en faillite, la CGT l'affirme haut et fort, il n'y a pas d'austérité, il n'y a que des choix politiques qui nous coûtent un pognon de dingue !

Pour preuve, l'économie française n'a jamais été aussi florissante. L'indice du CAC 40 a atteint le seuil historique des 8000 points et les bénéfices dépassent les 140 milliards d'euros pour 2023.

Pendant que les actionnaires se gavent, la valeur faciale du ticket restaurant demeure inchangée pour les agents de la fonction publique : 6 € seulement, un scandale que la **CGT Finances** dénonçait déjà en décembre, me direz-vous ! Parce que cette revendication est juste, elle mérite d'être martelée comme nous le faisons !

En ce qui concerne l'action sociale, force est de constater que la réforme imposée par le ministère donne raison aux organisations syndicales qui s'y étaient opposées. Aucune plus-value n'est constatée à ce jour. Voire pire, l'action sociale locale est contrainte par la mise en œuvre de marchés publics régionaux.

Fruit des luttes des agents du ministère des Finances, enviée par les agents des autres administrations, notre action sociale est malheureusement sur le déclin.

Réorganisation de l'action sociale rime-t-elle avec action sociale au rabais ? L'avenir nous le dira et nous jugerons sur pièces.

Mais déjà, certains points nous alertent :

- **Le grand cafouillage des inscriptions pour les colonies de vacances.** Bien sûr, il y a les JO, mais trop

de familles se retrouvent démunies devant des schémas de transport modifiés. Des autorisations d'absence exceptionnelles sont-elles prévues pour les acheminements ?

- **Le traitement de nos anciens.** Exclue de la participation employeurs à la Protection Sociale Complémentaire (la mutuelle), exclue du bénéfice des chèques vacances, alors que le gouvernement veut supprimer la prise en charge à 100 % de certains médicaments liés aux ALD
- **Le manque de précision des documents fournis quant à la détermination des crédits d'actions locales.**

**Pour finir, la CGT Finances appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses à manifester partout en France le 1<sup>er</sup> mai contre l'austérité, pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, les libertés et la paix juste et durable dans le monde.**

Ce CDAS avait pour ordre du jour :

1. Adoption du nouveau règlement intérieur (pour avis) ;
1. Approbation du procès-verbal du C.D.A.S. du 07 décembre 2023 (pour avis) ;  
**(adopté à l'unanimité)**
2. Vœux des organisations syndicales ;
3. Avis sur l'exécution du budget 2023 (pour avis) ;
4. Orientations budgétaires 2024 (pour information) ;
5. Avis sur le CAL 2024 et les actions locales à mener en 2024 et 2025 (pour avis) ;
6. Point sur la restauration et les coins repas (pour information) ;
7. Questions diverses.

#### Réponse à la Déclaration Liminaire

Le président a indiqué ne pas vouloir émettre de commentaire sur la politique budgétaire du gouvernement.

Concernant la valeur faciale du ticket restaurant, le président a entendu la demande de la **CGT Finances** et regretté que ce montant reste à 6 € mais a tenu à souligner qu'il avait le mérite d'être maintenu. Une réponse que la **CGT Finances** ne peut que considérer comme une provocation.

Concernant le grand cafouillage des colonies de vacances, à savoir, les problèmes de transport des enfants jusqu'au point de ramassage, il a indiqué découvrir le sujet.

Pour autant, il a indiqué, dans un premier temps, ne pas être en mesure, juridiquement, de pouvoir accorder une autorisation d'absence.

La **CGT Finances** l'a de nouveau interpellé en précisant qu'effectivement, en tant que Président du CDAS, il n'avait pas l'autorité nécessaire pour accorder cette autorisation d'absence mais qu'en tant que directeur départemental des Finances Publiques de la Somme par intérim, il avait juridiquement l'autorité pour accorder cette autorisation aux agents des Finances Publiques de la Somme.

En réponse, il nous a indiqué qu'en l'état actuel, il ne reviendrait pas sur sa décision de refuser aux agents une demi-journée d'autorisation d'absence pour emmener leurs enfants au point de rassemblement des enfants pour leur départ en colonie à savoir Paris.

#### 1. Adoption du nouveau règlement intérieur (pour avis) ;

L'examen du nouveau règlement a mis en évidence :

- la suppression de l'avis émis par les représentants du personnel à l'occasion du recrutement du délégué de l'action sociale.

- la suppression de la durée minimale de convocation du conseil départemental de l'action sociale d'une journée, cette suppression ayant une incidence sur le temps de préparation et de compte-rendu des représentants du personnel.

En conséquence, la **CGT Finances**, en adéquation les autres organisations syndicales présentes (Solidaires et FO), a émis un avis CONTRE l'adoption de ce règlement.

Bien qu'unanimement rejeté par les organisations syndicales, il a été indiqué que ce règlement intérieur s'applique cependant pleinement.

La **CGT Finances** a dénoncé les méthodes autoritaires utilisées par l'administration centrale chargée d'appliquer de manière descendante la politique du gouvernement sans tenir compte des avis de organisations syndicales. La **CGT Finances** a demandé expressément que cette dénonciation des faits figure au procès-verbal de séance.

## 2. **Vœux des organisations syndicales ;**

« En cette nouvelle année, la **CGT Finances** tient à rappeler quelques revendications en matière d'action sociale :

### 1/ Concernant l'organisation de l'action sociale.

La **CGT Finances** revendique :

=> des moyens suffisants pour répondre aux besoins des personnels en matière de prestations d'action sociale.

=> Une réelle politique de communication et d'information auprès des agents pour qu'ils soient mieux informés de leurs droits.

La **CGT Finances** dénonce :

= > la conclusion de marchés publics régionaux qui sont des facteurs d'augmentations des prix.

= > Un nouveau règlement intérieur qui diminue la participation des représentants du personnel à l'action sociale.

### 2/ Concernant le logement, les aides et prêts :

La **CGT Finances** revendique :

= > Un réel recensement des besoins des agents (en activité ou en retraite) en matière de logements dans l'ensemble de la Somme

Au-delà, de cette revendication locale, la **CGT Finances** revendique :

=> Une véritable aide au paiement des loyers, quand l'agent dépense plus de 15 % de sa rémunération pour se loger.

=> La création d'un prêt destiné à l'amélioration de l'habitat répondant à des critères de qualité environnementale.

=> le déblocage d'aides financières pour les retraités aux ressources les plus fragiles ou surendettés

### 3/ Concernant la restauration :

La **CGT Finances** revendique :

= > Une revalorisation du titre restaurant et l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le choix du prestataire de service retenu pour la gestion des titres restaurant.

=> La poursuite d'un travail sur une gestion raisonnée de l'approvisionnement des restaurants en favorisant le recours aux producteurs locaux

= > Une réflexion à l'échelon national sur la prise en charge des frais de repas des télétravailleurs

La **CGT Finances** dénonce :

- un manque de communication sur la mise en place pratique des dispositifs pour pallier l'ouverture tardive du restaurant administratif de la Cité Administrative. Pour rappel, les agents de la DISI s'y installeront progressivement à partir du 22 avril. Or, ils n'ont, à ce jour, aucune information sur les conventions mises en place avec d'autres restaurants et sur la façon d'accéder à ces restaurants (A qui s'adresser pour la délivrance de badge) ».

En réponse à ces vœux, le Président a indiqué qu'il souhaitait effectivement l'émission d'un courriel mensuel à tous les agents afin qu'ils soient mieux informés.

La **CGT Finances** a, dans ce cadre, demandé à ce que l'impact de cette nouvelle communication soit mesuré en temps utile.

3. **Avis sur l'exécution du budget 2023 (pour avis) ;  
Approuvé à l'unanimité**

4. **Orientations budgétaires 2024 (pour information) ;**

Une synthèse des crédits de l'action sociale nationale a été présentée :

e

Budget par poste	2021	2022	2023	PLF 2024	
	Exécution CP	Exécution CP	Prévisions CP	CP	%
Restauration	47 190 799	48 997 331	49 845 468	51 790 026	46
Vacances enfants-vacances loisirs	20 103 475	19 336 549	20 110 655	20 745 267	18
Logement	10 245 000	9 225 372	9 245 000	9 523 802	8
Associations socio-culturelles	5 778 014	4 107 290	5 883 879	6 939 351	6
Aide à la parentalité	5 643 092	4 758 355	6 369 091	7 306 136	6
Actions locales	4 451 054	4 097 262	5 417 012	5 037 827	4
Protection sociale complémentaire	1 011 717	4 022 800	2 500 000	4 000 000	4
Aides financières (service social)	4 011 066	5 025 156	5 731 701	4 948 286	4
Administration générale	1 565 075	1 565 865	2 088 219	1 495 996	1
Travaux immobiliers	1 927 940	881 937	2 978 076	1 064 718	1
<b>TOTAL tous titres</b>	<b>101 927 233</b>	<b>102 017 917</b>	<b>110 169 101</b>	<b>112 851 409</b>	<b>100</b>

Si l'on constate une augmentation du budget global (et par poste), aucun détail quant à la détermination de celui-ci n'a été fourni tant au plan national que sur le plan local.

Concernant la restauration, le secrétariat général des ministères économiques et financières entend donner une priorité à la restauration collective.

Pour la **CGT Finances**, en donnant cette priorité à la restauration collective, le secrétariat général oublie la réalité de bons nombres de collègues qui ne disposent pas de ce type de point de restauration. En parallèle, il aurait été heureux de procéder de réévaluation du ticket restaurant pour l'ensemble des agents en bénéficiant.

## 5. Avis sur le CAL 2024 et les actions locales à mener en 2024 et 2025 (pour avis) ;

La **CGT Finances** a demandé à ce que deux avis au lieu d'un soit émis :

- Le premier sur le montant alloué aux CAL (Crédits d'Actions Locales).
- Le second sur les actions locales à mener en 2024 et 2025.

Cette demande a été acceptée par le Président et approuvée également par les autres organisations syndicales.

### 5.1 : Présentation et avis sur le CAL :

Le montant du CAL de la Somme s'élève à 34 866 € après mise en réserve de 6 % soit une hausse de 1 660 € par rapport à 2023.

Il concerne : 1152 agents, 1695 retraités et 585 enfants soit 3432 personnes.

Pour autant, la **CGT Finances** ne se réjouit pas de cette hausse de budget mais dénonce un manque de transparence quant à la méthode de détermination de celui-ci, les données antérieures à 2023 n'ayant pas été présentées. En effet, le budget est déterminé en multipliant la somme allouée à chaque agent, retraité et enfant. Or, l'absence des données de 2022 ne permet pas aux organisations syndicales de vérifier si l'augmentation dudit budget est un réel choix politique du ministère ou s'il est lié à une évolution démographique.

**La CGT Finances a donc voté CONTRE ce CAL.**

Comme l'an dernier, La **CGT Finances** considère que le montant du budget national du ministère consacré à l'action sociale n'est pas au niveau des besoins des agents. Nous revendiquons un budget calculé sur la masse salariale des actifs et des retraités ainsi qu'une gestion identique à celle des comités d'entreprise du privé.

La **CGT Finances** a également et une nouvelle fois dénoncé la mise en place de marchés publics régionaux en soulignant que :

- Les prestations des voyagistes titulaires de ces marchés n'étaient pas à la hauteur des demandes formulées par les représentants du personnel ;
- Le montant des devis issus de ces marchés est souvent supérieur au prix public.

**Dans ces conditions, les organisations syndicales ont unanimement condamné l'utilisation de ces marchés mis en œuvre en dehors de toute logique budgétaire (un comble pour le ministère des administrations économiques et financières!).**

**Pire encore, l'utilisation optimale des crédits d'actions locales est entravée par la règle imposée de manière unilatérale et sans qu'aucune réglementation n'ait été présentée et opposée aux organisations syndicales selon laquelle, il importe d'alterner entre les deux voyagistes, titulaires du marché public régional.**

La **CGT Finances** a de nouveau exigé que soient transmis aux organisations syndicales les contrats de marchés publics.

En conséquence, les actions locales à mener n'ont pu, être toutes adoptées.

## 5.2 : Les actions locales menées et à mener.

25 janvier 2024 : Galette des retraités

3 avril 2024 : Remise des prix, concours de dessins de Pâques

avril 2024 : Sortie au château de Vaux-Le-Vicomte (retraités)

6 juillet 2024 : Sortie aux magasins d'usine à Roubaix

27 juillet 2024 : Sortie à la mer de Sable.

La **CGT Finances**, à l'instar des autres organisations, ont émis un avis POUR ces actions.

Pour les raisons indiquées supra, les autres actions ne sont, pour le moment, pas adoptées.

## 6. Point sur la restauration et les coins repas (pour information) :

### Des nouvelles du restaurant de la Cité administrative :

Les travaux du restaurant administratif de la Cité administrative ne commenceront qu'en juin 2024. Selon les mots du Président, il ne faut pas compter sur l'ouverture de celui-ci avant la fin de l'année voire janvier 2025.

La **CGT finances** a souligné qu'il était nécessairement dommageable de constater que les agents affectés à la Cité administrative ne bénéficient pas immédiatement d'un restaurant administratif. Elle a indiqué que des habitudes prises pour se nourrir sans restaurant administratif seraient difficiles à changer une fois le restaurant ouvert. La **CGT Finances** a fait part de ses craintes sur la fréquentation du nouveau restaurant administratif.

### Les solutions temporaires proposées jusqu'à l'ouverture du restaurant administratif :

FAUGA : 20 Rue St Martin Waides : Une carte d'accès restauration pourra être établie sur présentation d'une photo d'identité et d'un bulletin de paie.

Restaurant Inter-entreprises SNCF : 27 Rue Riolan : Une carte d'accès restauration pourra être établie sur présentation d'une photo d'identité et d'un bulletin de paie. Ce badge sera fourni à l'occasion du premier passage.

Restaurant CROUS : St Leu (Rue Vanmarcke – Face à la fac de droit) et la Veillère (18 rue Fernel). Le délégué de l'action sociale a précisé qu'il était en attente d'informations complémentaires sur les démarches à réaliser par les agents pour y accéder.

Pour ces trois restaurants, une convention a été passée. Le coût moyen du repas à charge pour les agents devrait s'élever à 6,00 € (IM >539) voire à 4,38 € (IM < 539).

A ce stade, il est également envisagé d'acquérir des armoires froides afin de permettre aux agents de réchauffer leur plat dans les tisaneries présentes dans les étages.

### Les élus **CGT Finances** présents :

Patrick Le Mouillour (titulaire)

Manuela Goujjane (suppléante avec voix délibérative)

Laura Dessen (Suppléante)

